

# Bachelier en Agronomie orientation TA

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:agro.montignies@helha.be">agro.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 204 Pathologie animale 1			
Code	AGTA2B04	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Julien BINARD</b> ( <a href="mailto:julien.binard@helha.be">julien.binard@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE permet à l'étudiant d'acquérir des notions indispensables pour être un acteur efficace dans les métiers liés au monde animal, sous le contrôle du médecin vétérinaire. L'UE présentée est à mettre en lien avec l'UE Pathologie animale 2 en bloc 3, elles font partie d'un ensemble à maîtriser par l'étudiant.

Au terme de l'année, l'étudiant sera familiarisé avec les principaux aspects liés à la gestion de la santé animale et principalement liés aux pathologies d'origine bactérienne mais aussi à certaines pathologies non infectieuses ainsi que les notions d'anatomie et de physiologie s'y rapportant.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
  - 1.3 Participer à la vulgarisation
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
  - 2.2 Développer un esprit critique
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**
  - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
  - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**
  - TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
  - TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
  - TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur
  - TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

### Acquis d'apprentissage visés

Apporter les soins journaliers aux animaux sous le contrôle d'un médecin vétérinaire.

Repérer la présence de symptômes pour en référer au médecin vétérinaire.

Connaître les principales pathologies animales.

Identifier les principaux critères qui favorisent le développement des infections.  
Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : AGTA2B10

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :  
AGTA2B04A Pathologie animale 1

30 h / 3 C

### **Contenu**

Notions de bactériologie, virologie et mycologie animales  
Autres pathologies non infectieuses fréquentes chez nos animaux de compagnie et de rente  
Notions d'anatomie et de physiologie en lien avec ces pathologies  
(programme réparti en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bachelier)

### **Démarches d'apprentissage**

Diapositives à compléter activement pendant le cours  
Films: commentaires/débat en classe  
Articles scientifiques à lire en autonomie et à connaître  
Chapitre(s) rédigé(s)  
Les supports fournis aux étudiants peuvent être en anglais comme en français  
Livres de référence à la bibliothèque pour compléter ou approfondir les notions vues au cours  
Réalisation par la classe d'un glossaire des termes scientifiques vus en cours avec validation par le professeur

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Disponibilité de l'enseignant pour toute question  
Présentation de questions types d'examen  
Synthèses en classe sur les points importants vus à chaque fin de chapitre  
Validation des définitions postées par les étudiants dans le glossaire sur la plateforme connectED

### **Sources et références**

Cours de bactériologie, virologie, parasitologie, mycologie animales (Faculté de Médecine vétérinaire FUNDP-UIg)  
Microbiologie- Prescott, Harley, Klein - De Boeck  
La liste complète des références bibliographiques est donnée dans les notes de cours.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diapositives ppt  
Films  
Articles scientifiques  
Chapitre(s) rédigé(s)  
Livres de référence à la bibliothèque  
Les supports fournis aux étudiants peuvent être en anglais comme en français

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit aux deux sessions:  
Question(s) ouverte(s)  
Question(s) de type réflexive  
Éléments à identifier et à commenter  
Question(s) ouverte(s) courte(s)  
Vrai ou Faux  
QCM

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

## Dispositions complémentaires

- En cas d'examen non présenté : PP et il n'y aura pas de possibilité de reprogrammation pendant la même session.
- En cas de certificat médical valable et rendu dans les délais, l'étudiant devra, s'il le souhaite, prendre contact avec l'enseignante afin de voir s'il est possible de reprogrammer son examen ou non pendant la même session.
- L'UE est validée si l'étudiant obtient la cote de 10/20.
- Si l'UE est non validée, sa note fera l'objet d'un avis favorable ou défavorable par le jury d'UE au regard des compétences visées. Cet avis sera transmis au jury de délibération qui se prononcera sur la validation ou la non validation finale de l'UE.

En cas d'évaluation en Q3 : cfr Q2

L'étudiant est soumis au REE, au ROI et aux règlements spécifiques des laboratoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).